



SOUS-PREFECTURE D'ISTRES

N° 2023-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq janvier à 18h00,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de JANVIER sous la présidence de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Maire.

Présents : M. CARPENTIER – M. GALLICE – Mme GUARINO –
Mme DOUSSE – M. DER KASPARIAN – Mme URIOT – M. LA TONA –
M. LAZIOSI – M. BARNAKIAN – Mme GUIONNET – Mme PELLIER –
Mme NOSAL – M. RETAIL – Mme BATTAGLIA – Mme ROUVERAND –
Mme JULIEN – M. BERARD – M. BURGIO – Mme SIANO – M. LIVON –
M. AUSTRY – Mme CHIARADIA – M. MONTAGNAC – M. TRAPY –
Mme MICHEL – M. GARNONE

Absents ayant donné procuration : Mme GARCIA donne pouvoir à M.
BURGIO M. COLONNA donne pouvoir à Mme BATTAGLIA

Absents : M. MARZA

Secrétaire de séance : Jean-François LAZIOSI

OBJET : Vote des commissions municipales - Modification

RAPPORTEUR : Denis GALLICE

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent être formées au cours de chaque séance du conseil municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Vu la délibération n° 2020-117 du 23 juillet 2020, relative au vote des commissions municipales,

Considérant que suite, à la démission de Monsieur Dominique Louis à compter du 1^{er} janvier 2023 et à la demande de Monsieur Luc Retail de se retirer de la commission des finances, il convient de procéder à leurs remplacements.

La liste des commissions municipales, est modifiée comme suit :

Commission Environnement :

M. Daniel GARNONE – M. Francis DER KASPARIAN – M. Robert BARNAKIAN – Mme Sylvie ROUVERAND – Mme Déborah MICHEL – M. Jean-François MARZA

Commission Finances :

M. Denis GALLICE – Mme Anne-Mary PELLIER – M. Frédéric BERARD – M. Daniel GARNONE – M. Jean-Christophe TRAPY – M. Jean-François MARZA

Commission Portuaire :

M. Daniel GARNONE – M. Denis GALLICE – M. Stéphane BURGIO – M. Francis DER KASPARIAN – Mme Michèle CHIARADIA – M. Jean-François MARZA

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les différentes commissions municipales (y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudication) devront être composées de façon à ce que soit recherchée, dans le respect du principe de représentation proportionnelle, une pondération qui reflète fidèlement la composition de l'assemblée municipale et qui assure à chacune des tendances représentées en son sein la possibilité d'avoir au moins un représentant dans chaque commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement toujours d'un nombre de représentants strictement proportionnel au nombre de conseillers municipaux qui les composent.

Conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, les membres sont désignés par vote à bulletin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Le conseil Municipal à décider à l'unanimité des membres présents, de voter à main levée, la composition des commissions, qui respectent le principe de la représentation proportionnelle.

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal par :

18 voix POUR

6 voix CONTRE

4 ABSTENTIONS

DECIDE :

➤ **De désigner les membres des commissions municipales comme suit :**

Commission Environnement :

M. Daniel GARNONE – M. Francis DER KASPARIAN – M. Robert BARNAKIAN – Mme Sylvie ROUVERAND – Mme Déborah MICHEL – M. Jean-François MARZA

Commission Finances :

M. Denis GALLICE – Mme Anne-Mary PELLIER – M. Frédéric BERARD – M. Daniel GARNONE – M. Jean-Christophe TRAPY – M. Jean-François MARZA

Commission Portuaire :

M. Daniel GARNONE – M. Denis GALLICE – M. Stéphane BURGIO – M. Francis DER KASPARIAN – Mme Michèle CHIARADIA – M. Jean-François MARZA

Fait en Mairie, le 25 janvier 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
René-Francis CARPENTIER



